

Demande d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif en Tarn-et-Garonne



Toute installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (création ou réhabilitation) doit faire l'objet d'un contrôle par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), afin de protéger la salubrité publique et préserver l'environnement.

Ce formulaire doit être rempli et transmis au SPANC (ou déposé à la mairie concernée par la demande) accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Le dossier sera étudié en 2 temps :

- Examen préalable du projet d'implantation et de conception sur la base du présent dossier renseigné, lors d'une visite sur site,
- Contrôle sur site des travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous aider dans vos démarches, ainsi que le guide à l'attention des usagers sur : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr

Le règlement de service du SPANC est consultable en mairie, au siège de la CCTC ou sur le site internet : www.terresdesconfluences.fr
L'attestation de conformité délivrée par le SPANC sera obligatoirement jointe au dépôt du permis de construire.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO (soit 20 Equivalents-habitants), et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Coordonnées du SPANC	Coordonnées des intervenants techniques
 <p>CCTC 636 rue des Confluences BP 50046 82102 CASTELSARRASIN Cedex tel : 05.63.95.56.00 fax : 05.63.95.56.01</p>	<p>Marylène BORTOLUSSI Clothilde PASIN</p> <p>Tel : 05.63.95.56.00 Mail : spanc@terresdesconfluences.fr Ouverture au public : lundi et vendredi matin 9h00-12h30</p>

RENSEIGNEMENTS GENERAUX



DATE DE LA DEMANDE :/...../.....

CONTEXTE DE LA DEMANDE : Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre d'une :

- Demande de permis de construire : construction neuve construction existante (agrandissement, etc...)
 Réhabilitation ou création d'une installation sans permis de construire

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel:@.....

NOM ET PRENOM DE L'USAGER (si différent du propriétaire) :

PARCELLE CONCERNEE PAR LA DEMANDE (si différente de l'adresse du demandeur) :

Adresse :

Code postal : Commune:

Références cadastrales (section et numéro) :

Coordonnées GPS de la parcelle :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Président de la Communauté de communes pour assurer la relation avec les propriétaires, la comptabilité et la facturation. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls agents habilités de la Communauté de communes Terres des Confluences. Les données sont conservées pour une durée initiale maximale de 10 ans, durée reconductible tacitement si le propriétaire reste inchangé au terme de cette période. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpd@cdg82.fr ou vous adresser à : Communauté de Communes Terres des Confluences- 636 rue des Confluences - BP 50046 - 82102 CASTELSARRASIN Cedex - 05.63.95.56.00. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Document élaboré par les techniciens des SPANC de Tarn-et-garonne dans le cadre de la

Charte Départementale
de l'Assainissement Non Collectif
en Tarn et Garonne

Les différentes collectivités gestionnaires de SPANC se sont engagées dans cette Charte afin d'assurer une meilleure lisibilité pour l'utilisateur et une cohérence entre les territoires du département.

CARACTERISTIQUES DU PROJET



MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION :

S'il est connu, Nom de l'installateur (entreprise):
Téléphone:
Adresse:

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE :

Cadre réservé au SPANC

Maison d'habitation individuelle :

Résidence Principale Résidence secondaire Location

Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-t-elle?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

Capacité d'accueil :EH

Autre immeuble (locaux commerciaux, hôtels, campings, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc...)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation?.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents?.....personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu?.....EH

** Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les «pièces principales» sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux «pièces de services» (cuisine, salle de bain, buanderie, etc...).*

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN :

Surface totale:m²

Surface disponible pour l'installation:m²

Pente existante: < 5% de 5 à 10% > 10%

Terrain inondable: Oui Non Ne sais pas

Existence d'une étude de sol spécifique? Oui Non *N.B.: si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.*

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES :

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées? Oui Non

N.B.: si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

PRESENCE D'UN CAPTAGE D'EAU PRIVE (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue? Oui Non

N.B.: il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Ne sais pas

Si oui, quel en est l'usage (consommation, arrosage, déclaré en mairie, etc...)? :

La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres? Oui Non

N.B.: la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un captage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

SITUATION DANS UNE ZONE A ENJEUX ?

Installation prévue dans une zone à enjeux sanitaires ? Oui Non Ne sais pas

Installation prévue dans une zone à enjeu environnemental ? Oui Non Ne sais pas

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation):

.....
.....
.....

CADRE RESERVE AU SPANC

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION



TRAITEMENT PRIMAIRE

Fosse toutes eaux Volume:m³

N.B.: les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Bac à graisses Si oui, volume:m³ Eaux usées collectées : cuisine ou cuisine et salle de bains

TRAITEMENT SECONDAIRE

Tranchées d'épandage Nombre de tranchées : Longueur =m Largeur =m

Lit d'épandage Surface =m² Longueur =m Largeur =m

Filtre à sable vertical non drainé Surface =m² Longueur =m Largeur =m

Filtre à sable vertical drainé Surface =m² Longueur =m Largeur =m
Film d'épaisseur $\geq 400 \mu\text{m}$? oui non Géomembrane ? oui non

Terre d'infiltration Haut du tertre : Surface =m² Longueur =m Largeur =m
Base du tertre : Surface =m² Longueur =m Largeur =m

Lit filtrant à massif de Zéolithe Fournisseur: Surface de filtration =m²

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT: FILIÈRE AGRÉÉE

Filtre compact Filtre planté Microstation à culture libre Microstation à culture fixée Autre

Nom de la filière:

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants):EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Présence d'une pompe ou système de relevage ? Oui Non Si oui, emplacement :

Autre dispositif ? Oui Non Précisez :

ÉVACUATION / REJET DES EAUX TRAITÉES



Par infiltration dans le sol en place

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel :

ou Fossé } communal (sur Moissac et Castelsarrasin) intercommunal (autres communes CCTC)
 Réseau pluvial } départemental privé mitoyen privé

Cours d'eau

Puits d'infiltration (joindre une étude hydrogéologique)

Autre :

↳ En cas de rejet, le pétitionnaire joint obligatoirement à la demande, l'autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire

NB : Si un rejet vers le milieu hydraulique superficiel est prévu, une étude de sol peut être demandée par le SPANC (à joindre à la demande).

CADRE RESERVE AU SPANC

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage:

- À informer le SPANC de toute modification de son projet;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC et conformément au projet validé;
- À informer le SPANC avant le début des travaux (selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC);
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées);
- **À s'acquitter, à réception des factures, des redevances de 175€*** pour le contrôle de conception et de **95€*** pour le contrôle de bonne exécution des travaux (* Sous réserve de la révision des tarifs annuels figurant au règlement de service en vigueur, consultable sur www.terresdesconfuences.fr, et applicable au jour de la réception de la demande de contrôle).

J'accepte de recevoir les documents afférents aux contrôles par voie dématérialisée (art. 32 du règlement du SPANC).

Adresse mail :

Fait à:, le Signature :

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

Pièces obligatoires :

- Plan de situation au 1/25000
- Plan parcellaire
- Plan de distribution des pièces
- Plan de masse sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Autorisation de rejet du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation des eaux traitées vers le milieu hydraulique superficiel)

Pièces facultatives :

- Copie du rapport de l'étude de perméabilité à la parcelle (si réalisée)
- Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)

AVIS DU TECHNICIEN EN CHARGE DU CONTROLE

AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissement proposée est conforme à la réglementation en vigueur et est adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainissement proposée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES

Commentaires :

.....

.....

.....

Nom, prénom du Technicien du SPANC :

Fait à Castelsarrasin, le

Signature :

LE REPRESENTANT DE L'AUTORITE COMPETENTE DU SPANC

AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissement proposée est conforme à la réglementation en vigueur et est adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainissement proposée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des caractéristiques du terrain et contraintes environnementales

AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES

Par délégation, le Vice-Président

Commentaires :

.....

.....

.....

Fait à Castelsarrasin, le

Hugues SAMAIN